

**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Jeudi 07 Juillet 2016  
à 20h30**

**Membres présents :** ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Membres excusés :** DEPIERRE Catherine, FAURE Ludovic, FAYOLLE Christian

**Secrétaire de séance :** PROTIERE Fabien

**Mise à disposition d'un terrain pour une association culturelle**

Monsieur le Maire rappelle que l'association Popope souhaite créer un évènement festif, avec jeux l'après-midi pour les enfants et les familles et concert le soir. La date programmée est le 17 septembre 2016. Pour la bonne réalisation de ce projet, l'association Popope demande la mise à disposition d'un terrain communal avec commodités (eau, électricité, toilettes) et parking. Monsieur le Maire explique que le seul terrain pouvant répondre à cette demande est le terrain de la Batteuse. Le conseil municipal décide d'autoriser la mise à disposition du terrain de la Batteuse et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec Monsieur le Président de l'association Popope.

**Avis sur le projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Rhône)**

Monsieur le Maire expose :

- le souhait des conseils communautaires des 3 Communautés de Communes (Hauts du Lyonnais, Forez en Lyonnais, Chamousset en Lyonnais) et du Simoly, de considérer que le territoire pertinent en cas de regroupement serait les Monts du Lyonnais.
- Monsieur le Préfet du Rhône a présenté son projet de SDCI regroupant les 3 intercommunalités formant le territoire des Monts du Lyonnais- dont une est située dans la Loire- en le justifiant par l'histoire, le vécu et les dynamiques présentes sur le territoire.
- Monsieur Le Préfet de la Loire a présenté son projet de SDCI regroupant 9 des 10 communes de la Communauté de Communes de Forez en Lyonnais avec une intercommunalité « Forez Est » et une commune avec Saint Etienne Métropole – en le

justifiant par le maintien des limites départementales.

- Les communes de Châtelus, Chevières, Grammond, Saint Denis sur Coise, Virigneux et Viricelles ont donné un avis défavorable au schéma présenté par le Préfet de la Loire.
- Le 09 juin 2016, Monsieur le Préfet du Rhône a modifié son projet de SDCI suite à la proposition du projet du Préfet de la Loire. Il propose de regrouper uniquement la CCHL avec la CCCL. Par contre il laisse une ouverture pour intégrer par la suite les 6 communes volontaires de la Loire.

Le Conseil municipal approuve le périmètre intercommunal proposé par le Préfet du Rhône dans son arrêté du 9 juin 2016 et sa proposition d'étendre le périmètre aux communes volontaires.

**Charte Ecoquartier**

Monsieur le Maire rappelle qu'entre 2011 et 2015, l'écoquartier de la Motte a vu le jour, avec l'aménagement d'espaces de rencontres, de cheminements piétons, de jardins familiaux, d'aires de jeux, du square du patrimoine et de la nouvelle école.

Dans la continuité de ce premier écoquartier des Monts du Lyonnais, un espace urbanisable a été réservé pour de futurs logements. Monsieur le Maire estime que c'est l'occasion d'engager la commune dans une démarche d'obtention du label national écoquartier proposé par le ministère du logement et de l'habitat durable afin notamment de formaliser l'engagement de la commune sur une politique d'aménagement durable de son territoire et d'inciter les autres communes des Monts du Lyonnais à s'engager dans une démarche similaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**Répartition du FPIC entre la commune et la CCHL**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, notre intercommunalité est bénéficiaire de 425 671€ cette année, contre 344 092€ en 2015.

La part revenant à notre commune s'élève à 10 655 € (avec un effort consenti par la commune au bénéfice de la communauté de commune). La part communale revenant à la communauté de commune s'élève à 2728€.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**Projets de logements de l'OPAC**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la commune du premier Ecoquartier des Monts du Lyonnais, la municipalité a réservé un espace urbanisable à 100% pour des logements accessibles aux jeunes couples et aux personnes retraitées, à faibles revenus. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de s'appuyer tout naturellement sur le bailleur social de référence du département du Rhône : l'OPAC du Rhône.

L'OPAC du Rhône a réalisé une étude de faisabilité proposant la création d'un bâtiment à 2 étages, incluant 10 logements.

Le Conseil municipal donne son accord de principe pour le projet de construction de ces 10 logements par l'OPAC Du Rhône.

### **Demande de subvention sur le Fonds de soutien à l'investissement public local (FSI)**

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a fait la demande d'une subvention sur l'enveloppe de dotation au soutien à l'investissement public local concernant la rénovation thermique, acoustique et de mise en accessibilité des salles polyvalentes et cantine. Le montant des travaux se monterait à 79 236 € HT et non à 90 000 €HT, comme estimé dans un premier temps. Monsieur le Maire propose de rectifier la demande afin d'ajuster le montant estimé au plus juste.

Cette demande est approuvée à l'unanimité

### **Adhésion au service du CEP du SYDER**

Monsieur le Maire rappelle que le SYDER s'est engagé à aider les communes dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques et leurs impacts environnementaux.

Afin de définir les modalités d'intervention du service CEP du SYDER, il est proposé à la commune de signer une convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Décision modificative sur le budget lotissement**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision modificative doit être apportée sur le budget lotissement afin de respecter l'équilibre comptable :

Dans la partie dépenses d'investissement, il faut annuler la ligne de 178€ au chapitre 010 et la remplacer par le 3555 au chapitre 040.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Choix des entreprises pour le MAPA de la rénovation de la salle de la cantine**

Un conseil municipal se tiendra le 15 juillet pour valider ces choix.

### **Demandes de subventions**

Le Conseil municipal décide d'accepter une demande de subvention de l'association Ciné Filou

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire rappelle les 20 ans de la MJC, le 09 juillet avec un vin d'honneur à midi et repas midi et soir
- Le Tour de l'Avenir passera dans notre commune dans le cadre de l'étape MONTROND LES BAINS-TREVOUX le dimanche 21 août entre 12h50 et 13h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 15 juillet 2016.

Philippe GARNIER  
Maire